

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 février 2017

**Présents** : MM. Reuter Bernard, Borda Marie-France, Druguet Agnès, Keller Myriam, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Brochet Pierre, Faure Thierry, Desbuissons Catherine, Deslandes Patrick, Jambon-Scheffer Ariane, Rey Jean-Marc, Bouchot Alain

**Absents** Nanterme Bernard Pierre qui donne pouvoir à M. Reuter Bernard

**Secrétaires** : Mr Bouchot Alain est nommé secrétaire

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 6 janvier 2017
- Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable et programme d'améliorations 2017
- Achat lave vaisselle pour la salle des fêtes
- Demande d'éclairage public Senoy et Morgnieu
- Salle des fêtes : rénovation et mise en conformité, sollicitation de l'agence départementale d'ingénierie pour une mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Salle des fêtes : convention d'utilisation 2017 par le foyer rural
- Petite salle des fêtes : convention de mise à disposition de locaux au profit du département de l'Ain pour la mise en place d'une action collective « oasis » organisée par la maison départementale de la solidarité
- Urbanisme
- Devis
- Courriers
- Questions diverses

### **Début séance à 20h30**

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance de janvier 2017**

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu du conseil municipal de janvier

#### **2. Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable**

Un nouveau programme de recherches de fuites doit être programmé dès début 2017; suite aux relevés effectués sur les compteurs de sectorisation il sera ciblé sur des secteurs bien identifiés : centre village, Avrissieu, secteur rue des Carmes/rue des Artisans,

Cette opération sera programmée sur 5 jours pour un coût de 3900€ TTC

Demande de subvention préalable

- **Le conseil approuve cette décision à l'unanimité**

**Concernant les travaux d'amélioration sur notre réseau d'eau potable pour 2017,** seuls des changements de vanne de sectionnement et des clapets sur pompe sont

prévus... en attendant le rapport final du schéma directeur en cours de finalisation sur 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Notre prestataire SODEVAL devrait s'équiper mi 2017 d'un système de relevé et d'analyse des variations de consommation en temps réel qui permettra de détecter et de localiser une fuite dans un délai réduit.

### 3. Achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes

Nous devons changer notre lave-vaisselle vieillissant et pour cela deux devis ont été étudiés :

- **Ets Joseph** (qui avait fourni le lave vaisselle pour la cantine-garderie ) propose un lave vaisselle à commandes mécaniques pour un montant de 2440 € HT auquel il faut ajouter en option, le socle INOX (310€) et la pompe doseuse de produit de lavage (200 €), **soit 2950 € HT**
- **Ets Cuny Professionnel** (qui avait fourni le lave vaisselle de l'ancien restaurant scolaire) propose un lave vaisselle à commandes digitales pour un montant de 1785 € HT auquel il faut ajouter le support INOX (200 €) et la pompe doseuse de produit de lavage (200 €), **soit 2185 € HT**

- **Le conseil vote à l'unanimité pour le modèle de chez CUNY pour un montant de 2622 € TTC**

### 4. Demande d'éclairage public à Morgnieu et Senoy

Suite au courrier de Mme Berne demandant l'installation d'un point lumineux au niveau du lavoir pour améliorer la sécurité des enfants de Morgnieu sur le trajet « arrêt bus scolaire Chavoley => Morgnieu », la commune a demandé un chiffrage auprès du SIEA. Deux solutions ont été proposées :

- une solution avec **alimentation souterraine** pour un montant TTC de 7953,78 € et
- une solution avec **alimentation aérienne** pour un montant TTC de 2559,86 €

Préalablement, une proposition avait été faite à M Lucchini (département) consistant à faire arrêter le car scolaire à Morgnieu, mais elle n'a pu aboutir pour des questions de sécurité.

Pour rester cohérent avec les travaux d'enfouissement du réseau électrique récemment réalisés dans ce secteur, la solution souterraine est retenue

- **le conseil adopte la solution avec alimentation souterraine à l'unanimité.**

D'autre part, le lampadaire installé par le SIEA fin 2015 sur un poteau déjà existant situé sur le terrain de M Scarna (Senoy) sans son consentement a été retiré à la demande de ce dernier. Son voisin, M Smith a alors adressé un courrier à la commune demandant la réinstallation de ce lampadaire sur le poteau situé quelques mètres plus haut sur sa propriété. Cette demande sera prise en compte et sera réalisée en même temps que les travaux sur Morgnieu

### 5. Rénovation de la salle des fêtes

Les travaux d'accessibilité devant être réalisés avant fin 2018, la commune envisage d'étudier dans le même temps des travaux complémentaires de rénovation (isolation,

agencement, extension pour stockage matériels, ...) pour rendre cette salle des fêtes plus fonctionnelle.

Des subventions (à hauteur de 50%) pourraient être octroyées pour ces travaux par :  
la Région, dans le cadre du contrat ruralité  
le Département, dans le cadre des travaux d'accessibilité (accès, sanitaires, ...)  
l'Etat, avec la dotation aux territoires (DETR)

La commune a sollicité l'assistance de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour réaliser cette étude et le devis s'élève à 12600 € HT pour 28 jours de travail comprenant l'étude de faisabilité, le programme technique détaillé, l'assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles, l'assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre, et l'appui technique en phase de conception.

M Leroy indique que la dépense de 12600€ pour cette étude représente 5% du montant des travaux (qu'il estime à 250K€ environ), ce qui est au dessus du prix du marché. De plus il n'est pas certain que cette rénovation soit la meilleure solution et prendre ce soir la décision de dépenser 12600€ pour réaliser l'étude de cette seule option de rénovation lui paraît un peu précipité.

M. le Maire indique que la capacité d'emprunt de la commune a été réduite suite au transfert de compétence de l'école dont nous devons assurer désormais le remboursement de l'emprunt.

Le conseil après discussion décide de reporter la validation de la convention avec l'Agence d'Ingénierie afin de réétudier les options possibles, tout en étant conscient qu'il faut aller vite pour respecter les délais pour l'accessibilité.

## 6. Convention d'utilisation de la salle des fêtes par le Foyer rural

Myriam Keller présente le bilan des dépenses et recettes de la salle des fêtes qui permet en début d'année A+1 de calculer le coût réel horaire de l'utilisation de la salle pour l'année A. Ainsi pour 2016, la salle des fêtes a été utilisée **1319 heures**, le **montant des dépenses est de 7313 €** et le **montant des recettes de location s'élève à 4875 €**.

A ce « Total Recettes », on doit ajouter le montant versé par le Foyer rural dans le cadre de la convention signée début 2016 avec la commune pour l'utilisation de la salle (144h estimées à 5,32€/heure), montant qui est recalculé début 2017 en tenant compte du nombre d'heures réellement utilisées en 2016 et du coût de revient horaire définitif pour 2016.

Ainsi, **le cout de revient réel 2016 serait de 5,54 €** (7313 / 1319) de l'heure et le montant que devrait verser le Foyer Rural pour 2016 sur la base de 153 heures s'élèverait donc à 848,29€ ce qui amène le Foyer Rural à payer un supplément.

La présidente du Foyer rural, Sylvie Nambotin, souhaiterait que la commune lui annonce dès le début de l'année le coût à payer pour 2017, sans avoir de supplément éventuel à verser en fin d'année. Une 1<sup>ère</sup> proposition de la commune serait de fixer le cout horaire à 5,00€

Cependant, se basant sur une demande déjà formulée en 2015 et 2016, et dans un souci d'équité entre toutes les associations compte tenu que certaines ne paient aucune charge (eau, électricité, entretien...), Myriam Keller soumet une deuxième proposition consistant à faire la gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes par le Foyer rural dans le cadre des activités récurrentes du lundi au vendredi et toujours selon le cadre d'une convention signée avec la commune.

M. Bouchot salue cette proposition en précisant que le Foyer rural est la seule association de la commune à payer des charges et que la subvention de 760€ versée au Foyer rural étant intégralement redonnée à la commune en coût de location il a du mal à voir le soutien de la commune envers cette association, alors que le Foyer rural est passé en 2 ans de 100 à presque 200 adhérents, avec une vingtaine d'activités.

Mme Borda ajoute que le Foyer rural impulse une vraie dynamique dans le village et qu'il s'est investi dans les manifestations de la commune comme la journée du patrimoine ou Cineceyz.

- **Le conseil vote à l'unanimité la gratuité de la salle des fêtes** du lundi au vendredi pour toute association pratiquant des activités récurrentes dans le cadre d'une convention signée avec la commune.

Monsieur le Maire rappelle un principe d'équité entre toutes les associations de la Commune

#### **7. Renouvellement de la Convention avec le département de l'Ain, pour l'utilisation de la petite salle des fêtes pour l'association OASIS**

M. le Maire indique que cette convention avait déjà été signée en 2016 avec le département de l'Ain pour l'association OASIS (15 personnes) et que le conseil doit se prononcer sur sa reconduction pour 2017.

- **Le conseil vote à l'unanimité pour la reconduction**

#### **8. Urbanisme**

##### \* Permis de construire

M ARRAMBIDE Leonardo, parcelle B 617, maison individuelle de plain-pied à toiture plate végétalisée, en cours d'instruction ;

M ARNULF Julien, parcelle C 589, maison individuelle, en cours d'instruction ;

VURAL Ali, parcelle C 895-286, Maison d'assistante Maternelle (MAM), en cours d'instruction ;

##### \* Certificat d'urbanisme

SCP LAFAY DOGNETON, parcelle C 589, CU opérationnel, en cours d'instruction ;

##### \* Déclaration préalable

- QUENIN/BANGE, parcelle D 297, création d'une ouverture, accordée le 30/01/2017 ;

##### \* Autorisation de travaux

VURAL Ali, parcelle c 895-286, Maison d'Assistante Maternelle (MAM), en cours d'instruction ;

\* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

DELAHAYE François, Parcelle C589

COUPAT Florence, parcelle E 628-1020

JONEAU Christophe, Parcelle C 229-591

ALKIVIADIS épouse TOUFFLET Gabrielle, parcelle C 784

FARIN Serge, parcelle C 813

## 9. Devis

## 10. Courriers

M. le maire lit les courriers reçus mercredi 1/02 et jeudi 2/02 en mairie concernant deux projets demandant à la commune l'attribution de la licence 4 et de la terrasse.

Le conseil se donne le temps de la réflexion et répondra en toute connaissance des dossiers lors d'un conseil à venir

11. Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 22H00

**Le Maire, Bernard REUTER**



*B Reuter*